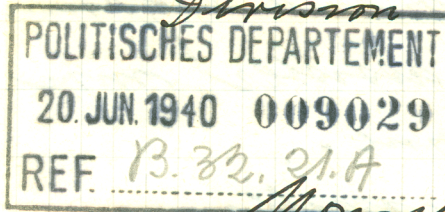


B. 32. 21. a - ~~117~~confidentiel!

M. Humbert. Neuchâtel le 19 juin 1940

no. 6.

Département Politique Fédéral
Division des Affaires ÉtrangèresBerne

Messieurs le Chef de la Division

XVI 21.113.T/12

Heureux de continuer de correspondre avec mon fils Barand Maurice et par ce moyen lui procurer quelque soulagement dans sa terrible épreuve.

Je vous serais reconnaissant de lui faire parvenir par l'entremise de la Légation à Berlin la lettre ci-jointe, y compris une carte photo représentant l'autel de l'église de Neuchâtel. Ce sera pour lui un réconfort.

Au vu des renseignements recueillis à Berne par mon second fils Jean Pierre, je sais et vous remercie des efforts poursuivis jusqu'à ce jour, j'espère qu'ils ne seront pas vains, malgré la terrible accusation qui pèse sur mon fils Maurice.

Aussi je remets mon espoir en vos mains ainsi qu'en la Divine Providence que j'implore dans cette grande épreuve.

Il est impossible de vous dire de nous tenir au courant des renseignements qui pourraient

vous intéresser.

Au cas où vos efforts seraient vains
 et la condamnation devrait suivre son
 cours. Je vous prie d'avisser la Légation
 Suisse à Berlin, pour faire assister mon
 fils par un prêtre catholique.
 J'espère que la chose sera possible.

Comme en vous priant de continuer
 votre bienveillante attention et suivre cette
 terrible affaire; Veuillez agréer Messieurs
 le Chef de la Division des aff. Étrang. l'assurance
 de ma haute considération

Alf. Parand
 Coluse 10
Merchâtel

P. S. Me serait il possible d'envoyer un
 petit subside ou mandat postal par l'intermédiaire
 de notre Légation à Berlin?

A. P.

A'